164013 - Il lui dit deux fois: tu es répudiée puis il la reprend puis il lui dit: tu es répudiée cinq fois

question

Je me suis disputé avec mon épouse et lui ai dit deux fois : tu es répudiée. Par la suite, nous nous sommes réconciliés. Plus tard, une dispute plus grave encore nous a opposés et je lui ai dit quatre ou cinq fois: tu es répudiée. Ensuite, nous sommes restés cinq mos sans nous parler. Puis nous nous sommes réconciliés une nouvelle fois...maintenant, elle est enceinte de cinq mois. Ma question est la suivante: est-ce que notre mariage est toujours valide? Il est vrai que j'ai employé le mot répudier plus de trois fois mais je l'ai fait à deux occasions seulement. Il faut savoir qu'elle s'est convertie à l'islam et que nous avons l'intention d'aller en Arabie Saoudite où nous pourrions pratiquer notre fois de la meilleure manière.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Quand un homme a répudié sa femme trois fois ou deux fois en employant une seule expression ou plusieurs expressions au cours d'une seule séance, comme s'il dit: tu es répudiée trois fois ou tu es répudiée, tu es répudiée, tu es répudiée, cela compte pour une seule répudiation selon l'avis le mieux argumenté. Par conséquent, il peut reprendre sa femme aussi long temps qu'elle n'aura pas terminé sa période de viduité . Il en serait de même s'il répétait la répudiation quatre, voire cinq fois.

Cela étant, vous avez prononcé deux répudiations. Puisque vous avez repris votre épouse après la deuxième répudiation, votre mariage reste valide. Nous vous conseillons cependant de craindre Allah Très haut, de contrôler votre langage et d'éviter en cas de colère l'usage de mots relatifs à la répudiation.

Allah le sait mieux.